

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU  
MOMENT DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE NO. 85-A  
Le 9 décembre 1966

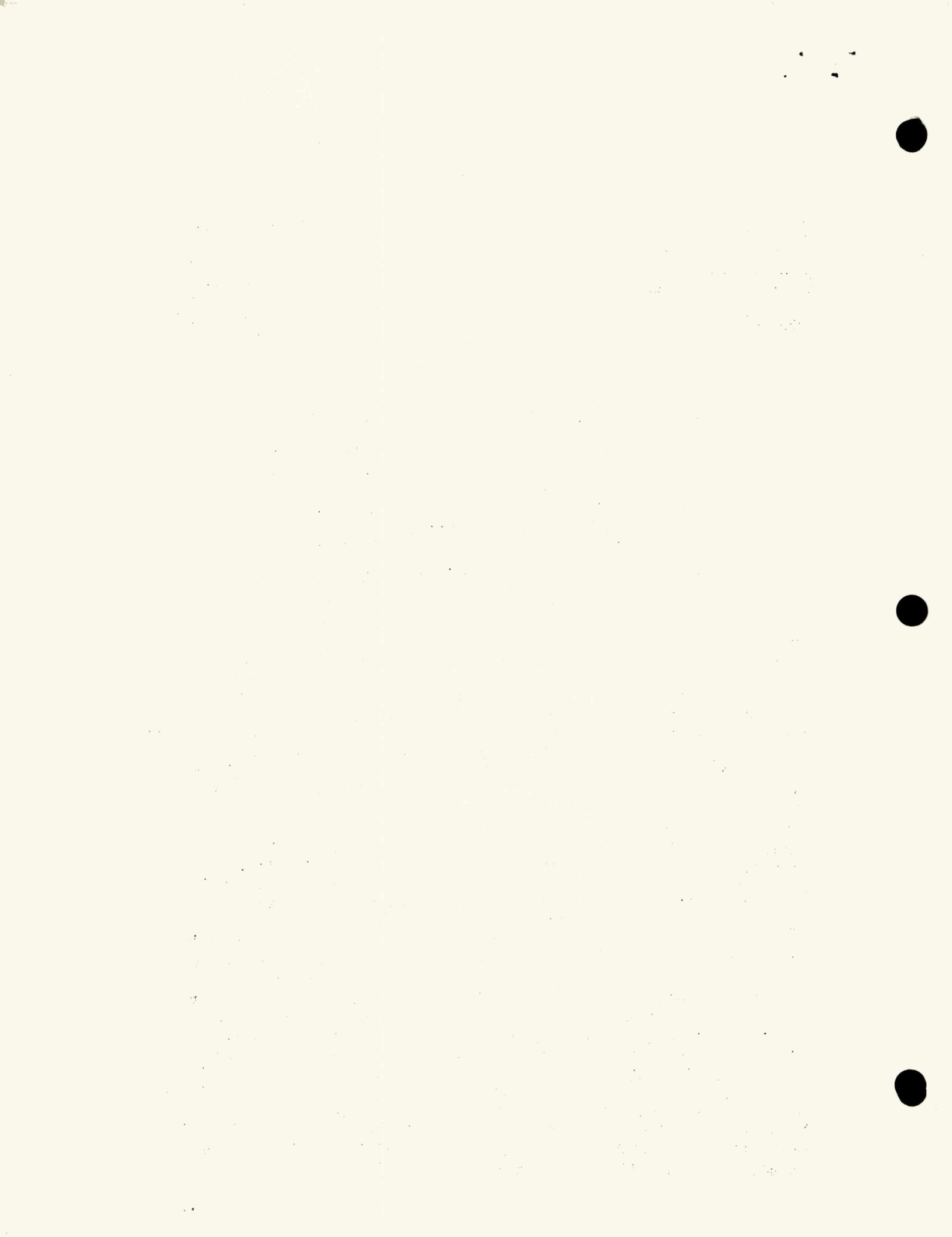
Bureau de Presse,  
750 Troisième Avenue,  
New York, N.Y. 10017  
YUkon 6-5740

Organisation des Nations Unies pour le dévelop-  
pement industriel (ONUDI)

Déclaration prononcée devant la Deuxième Commis-  
sion par le représentant du Canada, M. Donald S.  
Macdonald, député, secrétaire parlementaire du  
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, sur  
le point 41 de l'ordre du jour: Organisation des  
Nations Unies pour le développement industriel,  
le vendredi, 9 décembre 1966.

Nous avons entendu un certain nombre de délégations suggérer que la session actuelle de l'Assemblée générale devrait décider de l'emplacement du siège de la nouvelle organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Nous avons écouté avec intérêt les motifs qui inspirent cette suggestion mais nous restons convaincus qu'il serait préférable de prier le Secrétaire général de recueillir tous les renseignements nécessaires concernant les emplacements offerts et de prier le Conseil du Développement industriel d'examiner la question à sa première séance et de faire ses recommandations à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le Canada est intéressé à ce que le siège de l'ONUDI soit choisi selon l'endroit qui permettrait vraisemblablement à la nouvelle organisation de fonctionner au maximum d'efficacité. Quand nous aurons à décider de l'emplacement du siège, notre seul souci devra être l'intérêt de l'organisation elle-même et savoir quel emplacement lui permettra d'aider le plus efficacement possible les pays en voie de développement. Si l'importante question de choisir l'emplacement du siège de l'ONUDI est réglée hâtivement sans un examen objectif de toutes les considérations pertinentes, la jeune organisation n'aura pas un début très prometteur. Il faut étudier cette question d'une façon mesurée et objective. A notre sens, il serait extrêmement inopportun de choisir l'emplacement du siège de l'ONUDI dans un climat chargé de sous-entendus politiques. Si, au contraire, l'organisation est lancée dans un climat de calme délibération, son prestige en sera rehaussé. Nous sommes tous conscients des difficultés administratives et techniques énormes sous-jacentes à la création d'une nouvelle organisation internationale. Ce serait multiplier ses problèmes que de prendre une décision hâtive ou mal avisée concernant l'emplacement du siège de l'ONUDI. Il serait



ironique que cette institution, qui, au moins partiellement, vise à encourager la planification soignée essentielle au développement industriel, était elle-même lancée sans qu'on ait recueilli les données nécessaires à une décision ou sans les avoir convenablement évaluées.

Monsieur le Président, j'ai parlé des problèmes administratifs et techniques que pose la création d'une nouvelle organisation internationale. Dans son avant-propos des prévisions budgétaires de l'année, le Secrétaire général devrait penser à certains problèmes particuliers aux Nations Unies quand il a formulé la déclaration suivante. Je cite:

"... Enfin, je voudrais dire quelques mots du phénomène le plus récent que constitue la création, au sein du Secrétariat, de services autonomes. Je connais certes, les considérations qui amènent les Etats Membres à adopter cette solution, mais je me sens obligé d'appeler leur attention sur les conséquences d'ordre administratif qui risquent de s'ensuivre. La création, au sein du Secrétariat, de services autonomes, services qui relèvent donc de moi en ma qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, pose de graves problèmes sur le plan de la hiérarchie et sur celui des responsabilités. En outre, cette tendance n'est pas entièrement compatible avec la notion d'un Secrétariat unifié dont les membres travaillent en équipe à l'accomplissement des principales fins de l'Organisation. Cette tendance risque, au contraire, d'avoir l'effet fâcheux de dresser un secteur du Secrétariat contre un autre, les deux secteurs entrant en concurrence afin de s'assurer, pour leurs programmes de travail respectifs, l'appui financier et l'appui politique nécessaires. Dans ces conditions, les divers services risquent fort d'être amenés à se préoccuper par trop de leurs besoins futurs au lieu de s'efforcer d'utiliser effectivement et efficacement les crédits et ressources dont ils disposent. En outre, l'expérience pratique acquise au cours des années a révélé que les services organiques du Secrétariat ne peuvent s'acquitter effectivement de leurs tâches sans le concours des services administratifs centraux, du service des conférences et des services généraux qui les appuient. J'ai délégué aux chefs de ces services certaines responsabilités en matière de contrôle quotidien et de planification des activités, et ces responsabilités ne sauraient être restreintes sans que l'intérêt général de l'Organisation en souffre. Lorsque l'on envisage la création de services autonomes, il faut donc penser non seulement aux avantages qui peuvent en résulter pour tel ou tel programme fonctionnel, mais aussi au fait que le Secrétariat dépend, pour des raisons d'économie et d'efficacité administrative, de services centraux d'appui."



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This not only helps in tracking expenses but also ensures compliance with tax regulations.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze data. This includes both primary and secondary research techniques. The primary research involves direct observation and interviews, while secondary research involves reviewing existing literature and reports.

The third part of the document focuses on the results of the study. It presents a detailed analysis of the data collected, highlighting key findings and trends. The author notes that there is a significant correlation between the variables studied, which supports the hypothesis of the research.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and recommendations for future research. It suggests that further studies should be conducted to explore the underlying causes of the observed trends and to test the findings in different contexts.



A la suite de ces observations incontestables du Secrétaire général, Monsieur le Président, ma délégation aimerait lui adresser certaines questions qui nous semblent importantes dans notre examen des moyens de traiter de la question de l'emplacement du siège de l'ONUDI. Naturellement, nous aimerions avoir un état complet des incidences financières que suppose l'établissement de l'ONUDI ailleurs qu'au siège des Nations Unies. Nous aimerions aussi savoir dans chaque cas d'offre d'emplacement, à quelle date toutes les installations nécessaires seraient disponibles? Le Secrétaire général pourrait aussi nous faire part de son opinion sur la question de savoir s'il serait plus facile d'établir au siège des Nations Unies plutôt qu'à un des emplacements offerts, une équipe efficace d'experts dans le domaine industriel. Nous songeons au problème du recrutement du personnel spécialisé et nous croyons que c'est une question pertinente. En tenant compte du fait que nous sommes tous convenus que l'ONUDI devrait viser à l'action, nous présumons qu'elle devra établir des rapports étroits notamment avec le groupe de la Banque mondiale et le programme des Nations Unies pour le développement. Si le siège de l'ONUDI était ailleurs qu'au siège des Nations Unies, faudrait-il établir un bureau de liaison à New York et, le cas échéant, quelles seraient les incidences financières et administratives d'un tel bureau? Enfin, Monsieur le Président, à la lumière des commentaires du Secrétaire général dont j'ai fait la lecture, quels seraient les avantages opérationnels et ~~peut-être~~ financiers de situer le siège de l'ONUDI au siège des Nations Unies pour nous permettre de profiter des services administratifs et financiers centralisés?

Il y a d'autres questions auxquelles il faudrait répondre avant de prendre une décision concernant le siège de l'ONUDI. Les questions que je viens de poser et auxquelles le Secrétaire général répondra, je l'espère, ne sont qu'un exemple. Il y en a bien d'autres. Nous espérons obtenir les renseignements en réponse à toutes ces questions. Ma délégation espère qu'une fois que tous ces renseignements seront disponibles, la première séance du Conseil du développement industriel pourra s'occuper de cette question importante. Pour ces motifs, Monsieur le Président, nous aimerions proposer formellement que le Comité vote sur la question de savoir s'il faut remettre plus ample examen de l'emplacement du siège de l'ONUDI à la première séance du Conseil de développement industriel pour qu'il fasse une recommandation à la prochaine session de l'Assemblée générale.

